

L'INTERCO

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905\_10-DE Reçu le 18/09/2024 Publié le 18/09/2024

N° DBC 20240905-10

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice : 35

Membres du Bureau présents : 19

Membre du Bureau représenté : 0

Membre présent sans voix délibérative : 0

Total votants: 19

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation: 26 août 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 septembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents: Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Chantal CHASSANG, Patrice BION (représente Michel GONIN), Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés: Stéphane RODIER, Rachel BOURIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

# CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ECOMINERO : SOUTIEN AU CHANTIER ECOPOLE

Rapporteur: Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la délibération n°20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du

Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président;

## AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905\_10-DE Reçu le 18/09/2024

Publié le 18/09/2024

Considérant que ECOMINÉRO est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics, qui a pour mission de contribuer, procéder ou faire procéder à la prévention, à la collecte, à la reprise, à l'enlèvement, au ramassage, au tri, au regroupement, au traitement, au recyclage, à la valorisation, au transport et à la traçabilité des déchets de construction ou de démolition issus des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment destinés aux ménages ou aux professionnels.

Considérant que ECOMINÉRO a élaboré un plan d'actions visant à développer le réemploi et la réutilisation des PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) avec un objectif de déploiement opérationnel sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

Considérant que ECOMINERO a lancé un appel à projets pour accompagner les maîtres d'ouvrage (MOA) en phase opérationnelle d'opérations de déconstruction sélective et préservante des PMCB ou de remise en œuvre de PMCB issus du réemploi ou de la réutilisation dans des chantiers de rénovation ou construction. L'objectif est donc d'accompagner le MOA dans la mise en place d'actions concrètes de réemploi, de favoriser les boucles inter-chantiers et l'approvisionnement local en PMCB issus du réemploi ou de la réutilisation.

La construction de l'Ecopôle rentre pleinement dans le cadre de cet appel à projet. La communauté de communes Thiers Dore et Montagne a donc été retenue dans le cadre de cet appel à projet pour le financement par ECOMINERO, à hauteur de 10 000 euros toutes taxes comprises, pour l'opération de réemploi de certains matériaux, tels que (types et quantités prévisionnels):

- Carrelage et faïence (230 m²)
- Equipements sanitaires (31 unités)
- Pavage et dalles gravillonnées (135 m²)
- Revêtement intérieur bois (600m² // 5T)
- Portes intérieures pleines (17 unités)
- Gravats, déchets inertes, Chutes de pierre (92 m²).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention telle que présentée en annexe :
- Autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS: 19

Membres du Bureau présents : 19

Représentés: 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention: 0

Membre présent sans voix délibérative : 0

Non-participation: 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

**Thomas BARNERIAS** 

Tony BERNARD

Maire de Châteldon

